



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des ressources humaines**

## **RAPPORT DU JURY**

**SESSION 2026**

**Concours : CAPES externe et CAPES-CAFEP Bac+3**

**Section : langues régionales : breton**

Rapport de jury présenté par : Myriam GUILLEVIC, présidente, et par l'ensemble des membres du jury.

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

|                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction .....                                                                 | 3  |
| Données générales sur les concours.....                                            | 3  |
| Composition du jury .....                                                          | 3  |
| Résultats, chiffres généraux .....                                                 | 3  |
| Détails par épreuves .....                                                         | 5  |
| Détails sur l'épreuve écrite : Composition en langue régionale .....               | 5  |
| Détails sur l'épreuve écrite : Thème et version + faits de langue.....             | 5  |
| Détails sur les épreuves écrites optionnelles .....                                | 5  |
| Épreuves orales.....                                                               | 6  |
| Les épreuves écrites d'admissibilité.....                                          | 7  |
| Épreuve écrite disciplinaire .....                                                 | 7  |
| Analyse du sujet .....                                                             | 7  |
| Organisation de la réflexion .....                                                 | 8  |
| Mobilisation de connaissances.....                                                 | 8  |
| Qualité de la langue.....                                                          | 9  |
| Épreuve écrite : Traduction et analyse des faits de langue .....                   | 10 |
| Traduction (thème et version).....                                                 | 10 |
| Analyse des faits de langue : .....                                                | 11 |
| Épreuves optionnelles.....                                                         | 13 |
| Option Anglais .....                                                               | 13 |
| Option Espagnol.....                                                               | 14 |
| Option Histoire-Géographie .....                                                   | 14 |
| Option Lettres Modernes .....                                                      | 15 |
| Option Mathématiques .....                                                         | 16 |
| Épreuves d'admission .....                                                         | 17 |
| Exposé et échange avec le jury.....                                                | 17 |
| Les compétences linguistiques des candidats :.....                                 | 18 |
| Aisance et fluidité : .....                                                        | 18 |
| Contenu et culture générale : .....                                                | 19 |
| L'entretien en français : .....                                                    | 19 |
| Épreuve d'entretien.....                                                           | 21 |
| Organisation .....                                                                 | 21 |
| Analyse et conseils concernant la partie présentation personnelle du candidat..... | 21 |
| Analyse et conseils concernant les mises en situation professionnelle .....        | 21 |

# INTRODUCTION

## DONNEES GENERALES SUR LES CONCOURS

La présidente remercie chaleureusement les membres du jury ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement du CAPES externe et du CAPES-CAFEP de breton : au ministère, chez Exatech, au rectorat de Rennes et à l'université Rennes 2. Elle remercie également les collègues qui président les jurys des CAPES externes et des CAPES-CAFEP des disciplines optionnelles qui ont bien voulu transmettre leurs avis et barèmes de notation aux membres de notre jury chargés respectivement desdites disciplines. Quelques préconisations seront ici rappelées avant d'entrer dans le détail des épreuves. Il est entendu que les candidats doivent maîtriser le cadre et les attendus des épreuves des concours (cf. Décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 : JORF n°0094 du 19 avril 2025). Les œuvres au programme de ce concours doivent avoir été étudiées et mises en regard avec la langue, la littérature et la culture bretonnes qu'il s'agira pour le futur enseignant de transmettre en classe. Dans une perspective professionnelle, les cadres de l'enseignement du/en breton en collège et lycée doivent pareillement être connus des candidats. Enfin, toutes les épreuves, aussi bien écrites qu'orales, exigent une expression claire, ordonnée et argumentée, ainsi qu'une très bonne maîtrise du breton et du français.

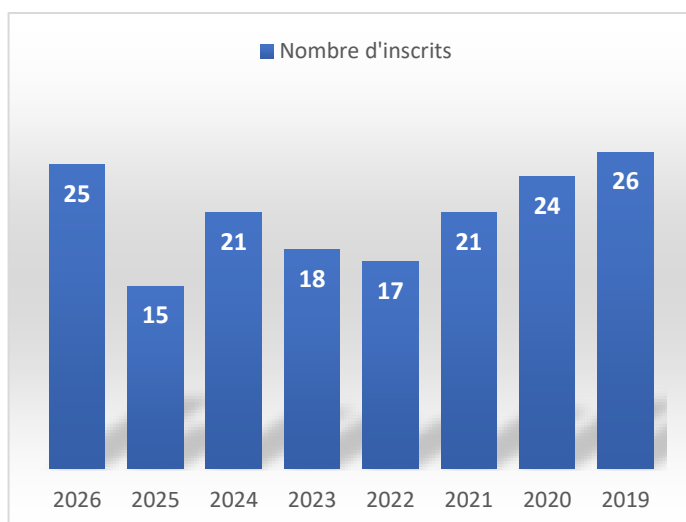
Le présent rapport du jury propose des réflexions et des conseils sur chaque partie du concours de la session 2026, ainsi que les sujets d'admission. La présidente remercie vivement les membres du jury qui ont rédigé les différentes parties du rapport.

## COMPOSITION DU JURY

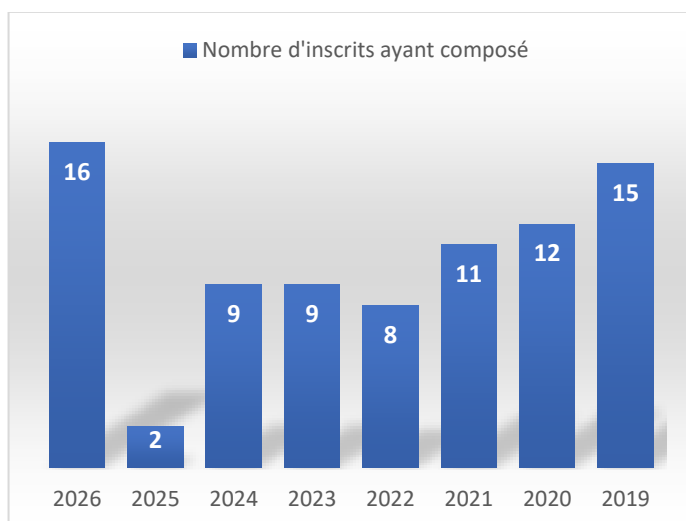
Le jury était composé cette année de six spécialistes de langue, littérature et culture bretonnes, et de l'enseignement du/en breton - dont trois femmes et trois hommes - et d'un personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des Ressources Humaines. Il s'agit d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du second degré et d'une secrétaire générale adjointe d'Académie. À ce jury étaient adjoints 10 examinateurs spécialisés : deux spécialistes de chacune des disciplines optionnelles choisies par les inscrits au concours, à savoir anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes et mathématiques. Les noms et fonctions des membres du jury sont disponibles en ligne sur le site "Devenir Enseignant". Les copies ont été corrigées de manière dématérialisée sur une plateforme sécurisée du Ministère, et ont fait l'objet d'une double correction : correction par binômes puis harmonisation des notes, avant validation. Les barèmes des épreuves font l'objet de discussion au sein du jury. À l'oral, deux commissions de trois personnes ont procédé à l'examen des candidats. Deux membres du jury n'ayant pu participer aux épreuves orales, deux examinateurs spécialisés ont été nommés pour les remplacer.

## RESULTATS, CHIFFRES GENERAUX

En 2026, 13 candidats étaient inscrits au CAPES externe de breton – pour 3 postes – et 12 au CAFEP de breton – pour 1 contrat – soit 25 candidats inscrits. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre d'inscrits depuis 2019.



Le nombre de candidats inscrits ayant passé les épreuves du concours était beaucoup plus satisfaisant que l'année passée puisque 9 candidats ont passé au moins une épreuve pour le CAPES et 7 pour le CAFEP, ce qui fait un de participation supérieur à 50%.



On observe que la baisse du nombre d'inscrits et celle du nombre effectif de candidats à passer les épreuves qui avait considérablement chuté en 2025 a été interrompue, probablement du fait de la nouvelle mouture du concours qui demande désormais une licence et non plus un master. Les années à venir diront si cela se pérennise.

Les années de naissance des candidats inscrits au CAPES s'échelonnaient de 1970 à 2005, ce qui est une fourchette très large. Quant aux années de naissance des candidats inscrits au CAFEP, elles s'échelonnaient de 1975 à 2004, ce qui ne montre pas de différentiel marquant entre les inscrits aux deux concours. Les 25 candidats inscrits étaient tous de l'académie de Rennes. Concernant le sexe des candidates et des candidats, le jury ne peut qu'observer le moindre pourcentage de candidates (7 sur 25, soit à peine plus d'un tiers), pourcentage qui s'aggrave au vu des candidates ayant passé les épreuves puisqu'elles ne représentent que 19% des personnes ayant composé (3 candidates pour 13 candidats). Aucune d'entre elles n'a été admissible, ce qui est problématique quant à la parité dans l'enseignement de la langue bretonne. La surreprésentation masculine interpelle et mériterait d'être étudiée pour en comprendre les ressorts. En résumé :

- Au CAPES, 3 femmes seulement étaient inscrites, et 10 hommes ; 2 femmes et 7 hommes ont composé ; 4 hommes ont été admissibles.

- Au CAFEP, 4 femmes étaient inscrites mais une seule a composé ; 8 candidats étaient inscrits et 6 ont composé. 3 d'entre eux ont été admissibles à l'oral.

Contrairement à 2025 où seul un poste avait été pourvu, tous les postes ont pu l'être cette année. Le jury regrette de ne pas avoir eu plus de contrats à attribuer au CAFEP car les trois candidats étaient excellents, or il n'y avait qu'un seul contrat.

## DETAILS PAR EPREUVES

### DETAILS SUR L'EPREUVE ECRITE : COMPOSITION EN LANGUE REGIONALE

Un coefficient 2 est affecté à cette épreuve. Elle présente en 2026 les résultats suivants :

- Moyenne des présents au CAPES : 8,51/20
- Moyenne des présents au CAFEP : 12,38/20.

La différence de moyenne est notable entre les deux concours, différence que le jury peine à expliquer.

Elle est encore beaucoup plus marquée si l'on prend la moyenne des admissibles :

- Moyenne des admissibles au CAPES : 9,44/20
- Moyenne des admissibles au CAFEP : 17,17/20

### DETAILS SUR L'EPREUVE ECRITE : THEME ET VERSION + FAITS DE LANGUE

Cette épreuve comportait comme les années précédentes une épreuve de thème et une épreuve de version. Mais elle comportait également une épreuve intitulée « analyse critique des faits de langue », ce qui n'existait pas dans la précédente formule du concours.

Un coefficient 2 est également donné à cette épreuve. Elle présente en 2026 les résultats suivants :

- Moyenne des présents au CAPES : 8,35/20
- Moyenne des présents au CAFEP : 10,56/20.

La différence de moyenne est moins importante ici entre les deux concours que pour l'épreuve de composition.

L'écart n'est que d'un point si l'on prend la moyenne des admissibles :

- Moyenne des admissibles au CAPES : 11,94/20
- Moyenne des admissibles au CAFEP : 12,92/20

### DETAILS SUR LES EPREUVES ECRITES OPTIONNELLES

Le CAPES de breton, depuis sa session inaugurale de 1986, reste un concours bivalent. Si les épreuves de breton portent bien sur la langue, la littérature, la civilisation, la pédagogie bilingue, il y a aussi obligation de passer une épreuve d'une autre discipline comptant pour un coefficient 2, « au choix » : anglais, histoire-géographie, lettres modernes, mathématiques et depuis la nouvelle formule du concours, il convient de rajouter l'espagnol. C'est une épreuve de haut niveau puisqu'il s'agit d'une des épreuves des CAPES et CAFEP susnommés.

Les candidats doivent donc assimiler, outre le programme de breton, le programme de

la deuxième valence qu'ils ont choisie. En 2026, toutes les options ont été choisies par les inscrits. On note un important écart de connaissances et de compétences entre candidats dans l'élaboration de ces compositions. La moyenne en discipline optionnelle des présents au CAPES et au CAFEP est de :

- 8,69 (CAPES) et 4,46 (CAFEP) en **anglais**. La moyenne du CAPES approche le 9 et celle des admissibles est de 9,75. Par contre la moyenne du CAFEP est très insuffisante et explique qu'il n'y ait pas d'admissible ;

- 5 (CAPES) et 9,67 (CAFEP) en **histoire-géographie**. A l'inverse de l'anglais, si la moyenne du CAFEP est correcte, celle du CAPES est largement insuffisante. Les admissibles ont montré une moyenne de 8 (CAPES) et 12 (CAFEP), ce qui est satisfaisant ;

- 9 (CAPES) et 8 (CAFEP) en **lettres modernes**. Les deux concours montrent une moyenne sensiblement équivalente ;

- 0,75 (CAPES) et 1 (CAFEP) en **mathématiques**. Ces résultats clairement insuffisants montrent soit une maîtrise beaucoup trop faible des attendus de l'exercice, soit une impréparation des candidats ;

- 13 (CAPES) et 15,50 (CAFEP) en **espagnol**. Cette nouvelle matière proposée comme bivalence a donné de bien meilleurs résultats que les matières proposées jusqu'à présent.

D'une manière générale, force est de constater que les résultats dans la seconde valence peuvent faire échouer des candidats à l'admissibilité alors que leur niveau dans les épreuves de breton peut être tout à fait satisfaisant. Le jury encourage donc les candidats à préparer assidûment cette matière. A l'inverse, la préparation de cette valence ne doit pas se faire au détriment des épreuves en langue bretonne, certains candidats ont eu de bons résultats dans leur matière optionnelle mais ont échoué sur celles en breton.

## ÉPREUVES ORALES

Le jury a retenu 7 candidats pour les épreuves orales, quatre pour le CAPES, trois pour le CAFEP. Les épreuves se sont déroulées sur le Campus de Villejean de l'Université Rennes 2.

**L'épreuve d'exposé suivi d'un échange avec le jury** à partir d'un dossier est l'épreuve qui a le plus de poids dans le concours puisqu'elle compte un coefficient 5.

La moyenne des présents est de 11,38 pour le CAPES et 16,50 pour le CAFEP.

On constate à nouveau un très grand écart entre les moyennes des deux concours.

**L'épreuve d'entretien en français avec le jury**, à coefficient 3, a un poids plus important que n'importe quelle épreuve écrite du concours.

La moyenne des présents est de 11,50 pour le CAPES et 18,17 pour le CAFEP.

Un très grand écart entre les moyennes des deux concours apparaît ici également.

# LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

## ÉPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE

### Rappel des textes officiels

Durée : 4 heures. Coefficient 2. L'épreuve permet la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. Elle permet d'évaluer la maîtrise de la langue et la connaissance des cultures de l'aire linguistique concernée. L'épreuve consiste en une composition en langue régionale à partir d'un sujet s'appuyant sur un dossier constitué de documents de nature variée. L'épreuve porte sur une question inscrite au programme. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

### Rapport de Mme Myriam GUILLEVIC

Le sujet portait sur un dossier comprenant trois documents écrits dont un poème de Roperzh ar Mason « Skeud ar Rabin », un extrait d'une nouvelle de Kristian Braz « Kroashent-tro » tirée du recueil éponyme, et du texte de la chanson « Padal » de Nolwenn Korbell publiée dans son recueil de chansons *Kan Awenoù*, œuvre au programme. Un document iconographique complétait ce dossier avec un tableau de Rober Wylie intitulé *La Sorcière bretonne*.

A partir de ces documents, les candidats devaient réfléchir à la place que l'on donne à l'art dans la vie quotidienne, place qui oscille entre regarder et exprimer.

Il va sans dire que le concours se prépare en amont par la lecture des œuvres au programme. Force est de constater que de nombreux candidats n'avaient pas lu ces œuvres au vu des confusions faites par certains expliquant, par exemple, que *Kan Awenoù* était un album. Ceci était probablement déduit du fait que Nolwenn Korbell est une chanteuse très connue en Bretagne.

Les critères d'appréciation du jury portaient sur :

- l'analyse du sujet et de ses enjeux
- l'organisation de la réflexion
- la mobilisation de connaissances au service de la réflexion,
- la qualité de la langue.

### ANALYSE DU SUJET

Les documents étaient de diverses natures et pouvaient être mobilisés de différentes façons. Ils témoignaient tous de la vie quotidienne mais certains, comme le tableau de Robert Wylie, la mettaient en scène. Concernant ce tableau, la très grande majorité des candidats ont déduit du fait de la localisation du tableau aux Art Galleries and Museum de Bradford, en Angleterre, que le peintre était anglais. Il est en réalité natif de l'Île de Man mais a émigré très tôt avec sa famille aux États-Unis. C'est donc un peintre américain qui s'est installé à Pont-Aven dans les années 1860 et y est décédé en 1877. Si la plupart des candidats ont bien compris le tableau qui représentait une « diskonterez », une guérisseuse s'occupant d'un enfant allongé sur les genoux de sa mère, d'autres se sont totalement mépris, faute de connaissances sur les costumes traditionnels, allant jusqu'à imaginer que le personnage central, la mère de l'enfant, était une étrangère.

En ce qui concerne les textes, plusieurs candidats n'ont pas compris que le texte « Kroashent-tro » de Kristian Braz décrivait une crise d'asthme, ce qui les a conduits à des interprétations erronées. Le niveau de langue de ce texte, s'il n'est pas très élevé est néanmoins

précis. Il pouvait être mobilisé dans le sujet comme un exemple de la représentation de la douleur ou de la maladie dans la littérature et pouvait donc être mis en parallèle avec le tableau de Wylie.

« Skeud ar Rabin » de Roperzh ar Mason a été plus souvent utilisé par les candidats mais pas toujours à bon escient. Ce poème fait une grande place à la nostalgie d'un paysage d'autrefois qui n'est plus. On y trouvait les éléments des paysages du Morbihan : une allée plantée (ar rabin), un manoir, une petite maison, un étang... Plusieurs candidats ont achoppé sur le terme « rabin ». Certains, ont vu une portée symbolique à ce poème, ce qui était judicieux. Ce manoir d'autrefois qui est aujourd'hui fermé et abandonné pouvait être comparé à la langue bretonne. « Ar brezhoneg eo ma bro » (Le breton est mon pays) écrivait Per-Jakez Helias. Cette citation pouvait résumer ce poème d'ar Mason. L'art et la vie quotidienne pouvaient être évoqués dans la mise en mots poétiques de ce paysage qu'on pourrait qualifier de banal, et paradoxalement, de son importance affective.

Enfin, le texte de la chanson « Padal » de Nolwenn Korbell évoquait l'amour non partagé. Une femme prête à toutes les excentricités pour être remarquée. En vain. La fin du poème laisse à penser qu'elle envisage la mort mais cet aspect sombre est atténué par le mot « padal » qui signifie *pourtant* qui termine la chanson. L'art de la mise en musique des mots du chagrin est une des marques principales de la culture bretonne depuis les très anciennes gwerzioù jusqu'aux textes d'aujourd'hui. Ce texte mettait en parallèle des actions extraordinaires, hors de la vie quotidienne donc et le besoin d'être aimé qu'éprouve chaque être humain, le plus souvent dans la banalité de cette vie quotidienne.

Le jury a été déçu de voir que plusieurs copies n'utilisaient pas tous les documents, qui pourtant permettaient un regard assez complet sur le sujet. Heureusement quelques copies de très bonnes qualités ont saisi le potentiel de ce dossier.

## **ORGANISATION DE LA REFLEXION**

Le jury attendait une problématisation du sujet et une structuration du propos. Il y a de très bonnes copies qui répondaient à ces attendus. D'autres candidats se sont contentés de décrire les œuvres les unes après les autres, ce qui n'étaient pas suffisant. Si ces descriptions étaient parfois intéressantes et pertinentes, l'absence de cadre était une maladresse qu'il faut éviter dans le contexte du concours. La problématique est un impératif de l'exercice et ne peut se contenter d'être une suite de questions non reliées les unes aux autres. Le jury s'interroge sur les raisons de cette absence de problématisation du sujet et ne sait s'il doit y voir une stratégie d'évitement ou un manque de préparation à l'exercice de la dissertation.

## **MOBILISATION DE CONNAISSANCES**

Les références littéraires, outre ces œuvres au programme, manquaient à de trop nombreux candidats et rares ont été ceux qui ont pu faire mention de pièces littéraires en dehors de celles du programme pour appuyer leur propos. Le sujet permettait de faire état de connaissances diverses en faisant référence à des romans ou des nouvelles mais également des œuvres versifiées (poèmes, chansons, gwerzioù...)

Le jury ne peut que conseiller aux candidats des futures sessions de consolider leurs connaissances par une lecture régulière des nombreuses œuvres de la littérature en langue bretonne.

## **QUALITE DE LA LANGUE**

On attend des candidats qui seront de futurs enseignants une langue d'un bon niveau, où les règles élémentaires de la syntaxe et de l'orthographe sont maîtrisées. Cette exigence a mis des candidats, qui n'avaient pas le niveau de langue requis pour être admissibles à l'oral, en difficulté. Le jury a été agacé par la multitude d'erreurs dues à la mauvaise utilisation du « zh » : diskouezh au lieu de diskouez, sorserezh au lieu de sorserez, arzh au lieu d'arz par exemple. Beaucoup de ces erreurs conduisent à des erreurs de sens : sorcellerie n'est pas sorcière et ours (arzh) n'est pas art (arz). Autre erreur trop souvent lue : le verbe gwelet/gwelout et ses dérivés (war-wel ; diwar-wel) orthographiés avec deux l comme s'il s'agissait du verbe gwellaat.

Les exclamations, interpellations du lecteur, points d'exclamation et autres manifestations qui relèvent du langage parlé n'ont pas leur place dans un tel exercice : les candidats et candidates doivent étayer leurs affirmations plutôt que de chercher à établir une connivence artificielle avec le correcteur ou la correctrice. Cette pratique démontre surtout une mauvaise maîtrise de l'utilisation des niveaux de langue dans la sphère sociale.

Pour conclure, le jury insiste :

sur la nécessité de lire les œuvres au programme, les épreuves sont basées sur ces ouvrages ;

sur l'importance de la culture générale à côté de ces œuvres ;

sur l'intérêt pour les candidats à se préparer à l'exercice de la dissertation tant au niveau de la forme que de la langue écrite.

## ÉPREUVE ECRITE : TRADUCTION ET ANALYSE DES FAITS DE LANGUE

### Rappel des textes officiels

Cette épreuve, d'une durée de 4 heures et valant coefficient 2, comporte deux parties. La première partie de l'épreuve est constituée d'un thème et d'une version.

La seconde partie porte sur une analyse critique de faits de langue à rédiger en français.

Rapport établi par Glenn GOUTHE

### TRADUCTION (THEME ET VERSION)

L'exercice de la traduction est un exercice difficile. Il demande une grande connaissance de vocabulaire et une fine connaissance du fonctionnement grammatical d'au moins deux langues. Le jury attendait des candidats qu'ils puissent démontrer leurs capacités à traduire un texte selon leurs propres connaissances afin de pouvoir évaluer leur niveau de maîtrise de la langue. En outre, cet exercice permet aux candidats de montrer leur capacité à répondre à une situation pédagogique qu'il n'est pas rare de rencontrer. Ce cas peut se trouver aussi bien avec des élèves en option breton en 6ème qu'avec des élèves de spécialité LLCER en classe de terminale. Les candidats se doivent donc de montrer leur habileté à manier les deux langues et les rapports qu'elles entretiennent entre elles.

Plusieurs traductions peuvent être admises si elles restent précises et correctes. Il est préférable d'essayer de traduire plutôt que de laisser un vide. Cela démontre la capacité du candidat à s'adapter à une situation linguistique complexe qu'il peut rencontrer dans son futur métier d'enseignant.

Pour cette session, les deux textes à traduire étaient :

- pour la version, un extrait d'*Azvent* de Mich Beyer (roman au programme) ;
- pour le thème, un extrait du roman *Les années* d'Annie Ernaux.

Les notes pour ces deux épreuves s'échelonnent de 1 à 8,5/10.

Les meilleures copies ont su se distinguer par un haut niveau de vocabulaire, une bonne maîtrise de la correspondance des temps ainsi que par une compréhension des attendus de l'exercice de traduction. La maîtrise de l'aspect des conjugaisons est également attendu : par exemple, seul un candidat a su traduire au plus juste « edo ar beleg o selaou » en « le prêtre était en train d'écouter » pendant que beaucoup se contentaient d'« écoutait ». La formule « loiadoù lizidant » a posé de nombreux problèmes mais certains ont su s'en sortir par des « cuillerées négligentes » voire « nonchalantes ». La précision a joué sur certaines propositions comme pour « divrall » que l'on peut traduire au plus juste par « inébranlable » et que certains ont traduit par « assurée » quand d'autres sont passés à côté du sens avec « rauque » ou encore « puissante ». Le mot « kaelig » présente un suffixe important à prendre en compte dans une traduction, ainsi « grille » seule ne pouvait suffire. Cependant, le jury a apprécié la bonne maîtrise des mutations chez quasiment tous les candidats.

À contrario, les copies les moins réussies ont laissé des mots ou des propositions entières non traduites, de trop nombreuses approximations ou encore une mauvaise compréhension du texte. Certaines erreurs d'orthographe montrent une trop juste maîtrise de la langue : « gweloc'h » pour « gwelloc'h » « gwallen » pour « gwalenn », « beplec'h » pour « bep lec'h » « bloazhvezhioù » pour « bloavezhioù ». Certaines traductions ont manqué de précisions : la ronde se traduit volontiers par « dañs-tro » ou « dañs-ront » voire « an dro » ou « round » pour les particularités locales mais pas par « kelc'henn » ou « kelc'h ». « Gwarezet klet » ne pouvait

être traduit par « tapi » ou bien « bien gardé » mais bien « protégé confortablement » ou encore « abrité ».

Afin de préparer au mieux cette épreuve, il est conseillé aux candidats de lire de manière régulière toutes sortes de supports littéraires afin de gagner en capacités de traduction de thématiques, de constructions et de niveau de langue variés. Il est conseillé également de lire les rapports de jury des années précédentes.

Concernant la version, il est recommandé d'étudier de façon complète et approfondie les œuvres littéraires au programme puisque le texte de la version est tiré d'une de ces œuvres. Il est attendu des candidats une solide maîtrise de la langue française.

Concernant le thème, il est attendu des candidats une solide maîtrise de la langue bretonne : vocabulaire, orthographe, syntaxe et maîtrise des temps.

## **ANALYSE DES FAITS DE LANGUE :**

L'épreuve d'analyse des faits de langue fait appel aux connaissances grammaticales des candidats. Il est demandé une analyse la plus claire et la plus complète possible des faits de langue mentionnés. Cette épreuve étant rédigée en français, il est primordial de connaître les termes liés à la grammaire de la langue bretonne en français et de les maîtriser. À titre d'exemple, « préposition » est différent de « proposition » : cette non maîtrise de notions grammaticales de base a posé problème à certains candidats.

Il est attendu aussi que les candidats s'appuient sur des exemples tirés du texte. D'autres exemples personnels peuvent être apportés mais ces ajouts doivent être justifiés et doivent compléter l'analyse et non répéter un élément déjà cité sous peine d'alourdir inutilement l'explication. Si le candidat fait preuve de précision et montre qu'il est capable d'expliquer le fait de langue de manière claire, exhaustive et concise, cela montre qu'il l'a compris. Ainsi, du temps précieux peut être économisé pour les autres parties de l'épreuve. À l'inverse, une analyse très courte et pauvre, ainsi qu'une analyse sans aucune phrase ne démontre pas une maîtrise satisfaisante. Le jury souhaite pouvoir constater la capacité du candidat à expliquer, comme il pourrait le faire devant des élèves, mais avec précision et connaissance du vocabulaire d'analyse approprié pour les membres du jury.

Pour cette session, les candidats ont été interrogés sur les points suivants : -

- l'usage et les différentes formes des prépositions en breton : il était attendu, à partir d'exemples tirés de leur traduction, que les candidats mettent en évidence les caractéristiques grammaticales principales des prépositions en breton (précision, souplesse) et explicitent la manière dont elles peuvent être conjuguées. Il était possible également d'en profiter pour mentionner la manière dont les prépositions peuvent varier en fonction de la norme (variation dialectale, notamment) ;

- l'analyse syntaxique de la phrase : « *Kavout a reas da pa zeuas Zeli en-dro, hag hi da drotellat tro-dro d'an daol evit adtapout al lestrad soubenn, ha da vont kuit, ha da zistreiñ adarre gant ur pladad dluzhed en o gwelead panez hag avaloù rostet; rak evit bezañ Gwener ne veze morse peursec'h ar peuriñ er maner* », soulignée dans le texte, devait permettre d'émettre des remarques sur l'organisation des propositions dans la phrase complexe (juxtaposition et coordination), ainsi que l'effet que les propositions introduites par « ha » provoquent ;

- l'analyse de « pa » à la ligne 2, ainsi que l'expression « ur galedenn a zen » : Concernant « pa », il s'agissait d'expliquer que cette conjonction introduit une subordonnée circonstancielle qui peut être de temps, mais également de cause, comme dans l'exemple tiré du texte.

Pour « ur galedenn a zen », il convenait d'expliciter l'usage du génitif « a », de l'adjectif substantivé « k/galedenn » par l'ajout du suffixe « -enn » et enfin, de mettre en évidence que ce type d'expression permet une nuance sens propre/sens figuré.

Si les remarques grammaticales sont centrales dans l'évaluation de cette épreuve, les remarques stylistiques sont également les bienvenues en complément.

# ÉPREUVES OPTIONNELLES

## OPTION ANGLAIS

### Rapport établi par Yann BEVANT

Pour les recommandations d'usage et l'ensemble des conseils et remarques sur les contenus attendus, erreurs à éviter et propositions de corrigés on se référera au rapport du CAPES externe et CAPES-CAFEP d'anglais 2026, les épreuves relatives à l'option d'anglais dans le CAPES externe et CAPES-CAFEP de breton étant calquées sur celles du CAPES externe et CAPES-CAFEP d'anglais.

Pour ce qui concerne la session 2026 du CAPES externe et du CAPES-CAFEP externe de breton, les résultats sont rapides à commenter, puisque seuls trois candidats se sont présentés à l'épreuve.

Il convient de rappeler que la mission des examinateurs de l'option est de vérifier que le bagage littéraire, culturel, et linguistique du candidat est conforme à ce qu'on attend de la part d'un enseignant d'anglais du second degré, qu'il est capable d'utiliser de manière pertinente ses connaissances linguistiques, culturelles, littéraires et didactiques pour construire ses leçons. Au concours dans l'option d'anglais cette exigence prend la forme de traduction version/thème, d'une analyse de faits de langue. La capacité des candidates et candidats à utiliser leurs compétences de manière pertinente est un élément important de l'appréciation des correcteurs, et également du jury. En d'autres termes, ce n'est pas une avalanche de références qui est attendue, mais la démonstration que les candidats sont capables de discriminer de manière efficace leurs connaissances pour les mettre au service des textes et des explications grammaticale et phonologique, en apportant un éclairage clair et cohérent. Il est important pour les candidats de ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'un concours en vue d'enseigner, et que le travail consistera à transmettre un savoir, et à donner l'envie aux élèves d'apprendre. L'aspect didactique de l'exercice ne doit donc pas être sous-estimé, les connaissances doivent être mises au service du texte et non l'inverse, et il est préférable d'éviter un propos jargonnant qui nuit à la démonstration plus qu'il ne la sert, surtout si ce jargon est mal maîtrisé.

Les trois candidats à l'option d'anglais ont montré des compétences et aptitudes contrastées qui se sont traduites par des écarts de note substantiels. L'épreuve la moins réussie pour les trois a été l'épreuve de faits de langue, pour laquelle deux des candidats ont montré des lacunes majeures en phonologie et en linguistique, qui traduisent un total manque de maîtrise de l'appareil critique et/ou de connaissances basiques, ce qui interroge sur la capacité à enseigner des faits de langue dans le second degré. Dans l'épreuve de traduction, les candidats ont montré de meilleures dispositions, mais là encore, en suivant les barèmes proposés par le jury d'anglais on constate des écarts de compétences manifestes, et des résultats globalement plus faibles en thème qu'en version, malgré parfois des passages bien sentis dans deux des copies. On peut en conséquence considérer que pour cette session si on tient compte des attendus du jury d'anglais sur l'admissibilité la bivalence est atteinte à l'épreuve d'anglais du CAPES de breton pour un des candidats, elle est proche d'être atteinte pour un second candidat malgré les lacunes observées pour un second candidat, et elle est complètement hors de portée pour le troisième candidat. Les examinateurs de l'option émettent par ailleurs le regret qu'il n'est pas possible dans la formule actuelle d'évaluer les compétences orales, ce qui est un non-sens pour une langue vivante où l'enseignant est censé proposer un modèle linguistique reproductible.

## **OPTION ESPAGNOL**

### **Rapport établi par Virginie DUMANOIR**

Le sujet de traduction était le même que celui qui était proposé aux candidats qui se présentaient au CAPES externe et CAPES-CAFEP d'espagnol en 2026. Les critères d'évaluation retenus correspondent donc au niveau attendu d'un futur enseignant qui pourrait être amené à assurer des cours d'espagnol en breton. Le jury n'a corrigé que deux copies en espagnol en 2026 et le niveau observé a été globalement satisfaisant car il montrait que les candidats avaient pratiqué l'exercice de la traduction lors de leur préparation. Nous souhaitons toutefois attirer l'attention des candidats sur plusieurs aspects de l'épreuve : il est impératif de traduire l'intégralité des textes proposés, sans laisser de blancs ni de trous, car ce refus de traduction est sanctionné lourdement, et parfois doublement, lorsque l'omission conduit à une rupture de construction dans la phrase. Par ailleurs, il faut investir du temps, tout au long de la préparation, pour acquérir un vocabulaire précis et varié qui permet d'éviter des confusions et des approximations dommageables. Enfin, au niveau des commentaires de traduction, il est impératif de soigner la présentation en évitant notamment les abréviations peu claires et les ratures trop nombreuses, car elles nuisent à la compréhension. Dans les deux copies que nous avons corrigées, les faits de langue avaient été correctement identifiés, mais les analyses manquaient parfois de précisions et d'approfondissement. Nous encourageons donc les futurs candidats à une pratique régulière de la lecture, tant en français qu'en espagnol, à un exercice soutenu de la traduction, mais aussi à une fréquentation assidue des grammaires des deux langues, afin d'assurer une version et un thème qui correspondent aux exigences universitaires, ainsi que des commentaires grammaticaux au service d'une traduction précise et réfléchie.

## **OPTION HISTOIRE-GEOGRAPHIE**

### **Rapport établi par Éva GUILLOREL et Laurence LE DU**

Le sujet de dissertation a porté cette année sur le programme de géographie. L'intitulé était le suivant : « Les petites et moyennes villes en France ». Cinq copies ont été rendues, avec des notes allant de 13/20 à 2/20.

Le jury a conscience de la difficulté, pour les candidats qui choisissent cette option, que constitue la lourdeur du programme à travailler en plus du programme de breton. L'évaluation tient compte de cette situation. Pour autant, il n'est pas possible d'obtenir une note satisfaisante sans répondre aux attentes minimales de la dissertation en géographie : cela signifie le rendu d'une copie complète et structurée, constituée d'une introduction problématisée, d'un plan comportant plusieurs parties et sous-parties, d'une conclusion, une représentation graphique.

Insistons particulièrement sur ce dernier point, car si « une production graphique est attendue », son rendu fait partie intégrante du sujet et donc du barème de notation, ce d'autant qu'un fond de carte vierge est fourni dans le sujet. C'est probablement sur ce volet que les candidats ont le plus de marge de progression : la moins bonne copie comporte une carte minimaliste, une autre un éparpillement de données peu lisible, la meilleure copie a intégré un schéma urbain bien construit sur Arras, mais hélas rendu carte blanche. Nous invitons donc les candidats à travailler particulièrement cet aspect : construction d'une légende adaptée au sujet, bonne connaissance des localisations et toponymes et surtout une spatialisation des problématiques développées dans la copie.

Par ailleurs, il faut rappeler que ce concours a pour but de recruter des enseignants susceptibles d'enseigner l'histoire-géographie en breton mais aussi en français. La maîtrise de la langue française et notamment de l'orthographe est un critère majeur dans l'évaluation de la capacité à exercer cette profession, et donc dans les critères de notation des copies. On ne saurait insister sur l'importance de relire avec soin la copie avant de la rendre, afin d'éliminer un maximum de fautes et d'incorrections. La copie la plus faible, outre les faiblesses de fond, était sur la forme bien en deçà du niveau requis pour être enseignant, quelle que soit la matière.

L'exercice de la dissertation en géographie ne peut être concluant sans la maîtrise d'un socle minimal de connaissances sur la question. L'introduction devait définir les termes du sujet (ici tout simplement cadrer ce qu'est une « petite » et « moyenne » ville, ce qui n'a été fait que dans une seule copie), justifier l'aire géographique retenue, énoncer des éléments de contexte avant de proposer une problématique réfléchie dont découlait un plan cohérent. Les bonnes copies ont proposé dans chaque partie une réflexion argumentée articulant idées et exemples ordonnés en différentes sous-parties, en s'appuyant sur des exemples datés et situés dans l'espace. Au contraire, les propos trop généraux, les affirmations ou expressions vaporeuses (qu'est-ce qu'une « association de communes » ?), manquant de concision et non justifiées par des faits précis n'étaient pas convaincants. Ainsi, par exemple, deux copies ont assimilé la question des petites villes à celle de la ruralité, voire de la période des gilets jaunes, en glissant alors dans le hors-sujet. Le sujet posé, comme souvent, appelle également à différencier les spécificités régionales et décliner les dynamiques à différentes échelles.

Les candidats trouveront une correction approfondie du sujet à la lecture du rapport du jury du CAPES externe et CAPES-CAFEP d'histoire-géographie.

## **OPTION LETTRES MODERNES**

### **Rapport établi par Stéphanie MERCIER et Nathalie BRILLANT-RANNOU**

Le sujet de l'épreuve d'admissibilité (dissertation) pour l'option français en 2026 était le suivant :

« [...] le méchant est par définition de l'autre côté, celui auquel le lecteur ne peut finalement s'identifier : l'altérité radicale. » (Anissa Belhadjin, « Truands, brigands ou dirigeants : le personnage du méchant dans le roman noir français », *Ces Fameux méchants, Le Rocambole, Bulletin des amis du roman populaire*, n° 59-60, été-automne 2012, p. 163.) Dans quelle mesure ce propos éclaire-t-il votre réflexion sur la question littéraire au programme : « Méchants et méchantes » ?

Il s'agit du sujet traité par les candidats et candidates de lettres modernes en Licence 3. Le jury adapte donc son barème avec bienveillance en tenant compte des particularités de la bivalence.

Néanmoins, face à un sujet sans grande surprise, les membres du jury attendent de chaque candidat qui a choisi l'épreuve de français au CAPES de breton, que sa copie témoigne d'un certain nombre de compétences :

Il est nécessaire d'avoir lu les œuvres au programme de manière attentive sans se satisfaire de résumés ou de réécritures (ne pas confondre, par exemple, Perrault et les versions de ses contes en dessins animés).

Il importe de suffisamment connaître le programme pour être capable de mesurer l'intérêt du sujet et d'en explorer les différentes facettes.

Savoir problématiser le sujet est fondamental. Un candidat ou une candidate doit être capable de développer une démonstration qui traite le sujet sans s'en éloigner à partir des œuvres étudiées.

Il va de soi que l'esprit du concours requiert une culture personnelle bien employée. La maîtrise des normes syntaxiques et orthographiques demeure indispensable pour enseigner. Les bonnes copies s'expriment dans un français clair sans jargon inutile.

En 2026, les deux copies réalisées n'ont pas rempli ces attentes de manière optimale.

Cependant, nous sommes persuadées qu'en suivant la formation universitaire, la réussite à cette épreuve reste très accessible. Nous ne pouvons qu'inciter les futurs candidats et candidates du CAPES de breton à choisir cette option.

Pour une correction détaillée, consulter le rapport du CAPES externe et CAPES-CAFEP de lettres modernes.

## **OPTION MATHÉMATIQUES**

### **Rapport établi par Magali HILLAIRET et François SAUVAGEOT.**

Le sujet était celui de l'épreuve 1 d'admissibilité du CAPES de mathématiques 2026. A ce titre, le niveau attendu pour aborder cette épreuve est celui d'un étudiant ou d'une étudiante de L3 de mathématiques. Le programme de l'épreuve et des exemples de sujets sont disponibles sur le site <https://capes-math-l3.org>. Il ne s'agit pas d'une épreuve de didactique reposant sur des savoirs du secondaire. L'épreuve permet d'apprécier la maîtrise des connaissances disciplinaires et l'aptitude à les mobiliser. Elle sollicite également les capacités de raisonnement, de démonstration et d'expression écrite des candidats et candidates, dans un langage adapté.

L'épreuve comportait quatre exercices abordant différents thèmes du programme : intégrales et séries numériques, arithmétique, espaces vectoriels et calcul matriciel, probabilités et variables aléatoires. Le premier exercice était un « Vrai/Faux » balayant diverses notions au programme, dont la maîtrise est nécessaire à un futur enseignant de mathématiques.

Le jury n'a corrigé que deux copies et leur niveau s'est avéré insuffisant pour aborder l'épreuve. Dans l'ensemble peu de questions ont été traitées correctement. Ces copies ont pu montrer de nombreuses confusions sur les écritures mathématiques, des réponses sans aucune cohérence ni lien avec la question posée. Le jury souhaite rappeler qu'une maîtrise insuffisante des notions au programme ne permet pas de lire et analyser les énoncés, ni de proposer des éléments de réponses.

Nous encourageons les futurs candidats à s'engager dans une préparation qui les amènera à s'entraîner à rédiger des réponses argumentées (sur la base de définitions, de propriétés et théorèmes au programme) et à acquérir un savoir-faire technique et calculatoire sur les notions au programme. Une rédaction de qualité repose à la fois sur la capacité à expliquer clairement sa démarche et sur un usage rigoureux du vocabulaire et de l'écriture symbolique mathématique. Un point de départ peut-être le travail des Vrai/Faux des dernières épreuves du CAPES de mathématiques (Bac+5) dont la maîtrise est indispensable.

# ÉPREUVES D'ADMISSION

## EXPOSE ET ECHANGE AVEC LE JURY

### Rapport établi par David LE GAL

Les documents présentés se composaient comme suit : Le premier dossier offrait une réflexion sur « la création et le rapport aux arts » avec une vidéo, *Ar c'hizeller hag ar vorganez*, deux extraits littéraires : Annaig Renault, *Dremm ar vamm*, Mich Beyer, *Azvent*, ainsi qu'un auto-portrait réalisé par Meijer de Haan.

Le deuxième dossier était composé d'un enregistrement de Goulc'han Kervella, *Piv e oa ar Roue Arzhur ?*, d'un extrait de *Labous ar wirionez* de G. Milin et E. Troude, d'un extrait de conte : *Hañverez Roc'h Veur* de Yeun ar Gov, ainsi que d'une reproduction du tableau de Yan Dargent, *Ar C'hannerezed-noz*.

Même si l'analyse et la mise en relief d'extraits d'œuvres est un exercice délicat, amenant parfois les candidats à des digressions non référencées littérairement ainsi qu'à des explications plus ou moins convaincantes et habitées, il n'en demeure pas moins qu'ils fournissent un terreau pour la réflexion ainsi qu'une source artistique et culturelle riche et pertinente.

Les deux problématiques devaient former le cadre de l'analyse et ouvrir la discussion sur des notions plus larges, précisant ainsi la pensée des candidats et leurs compétences propres à fournir une réflexion circonstanciée.

Le jury a pu entendre sept candidats. De nombreuses qualités ont été révélées lors de ces entretiens ainsi que de réelles compétences d'analyse littéraires. Il n'en demeure pas moins que de nombreux écueils ont jalonné les différentes interventions, la principale étant la méconnaissance de la matière littéraire et culturelle bretonne.

### Bilañs amvoudennoù yezh Capes brezhoneg 2026.

Setu penaos e oa aozet an teuliadoù : Da gentañ-razh e oa ur video, *Ar c'hizeller hag ar vorganez*, daou bennad : *Dremm ar vamm* get Annaig Renault, *Azvent* get Mich Beyer hag un emboltred get Meijer de Haan.

En eil teuliad e oa : un enrolladenn a C'Houlc'han Kervella : *Piv e oa ar Roue Arzhur ?*, ur pennad a *Labous ar wirionez*, G. Milin, E. Troude, ur pennad ag ar gontadenn : *Hañverez Roc'h Veur*, Yeun ar Gov, ur skeudenn a daolenn Yan' Dargent, *Ar C'hannerezed-noz*.

Daoust pegen diaes e c'hella bout dielfennerezh lennegel an oberoù roet en teuliadoù o dehe ranket ar gandidated kemer harp àrnezhe evit o freder. Mammenoù e oant evite hag ur skoazañs da gas displegadennoù pervezh hag azasaet. Toulloù-trap e nep doere enta ! Netra estroc'h evit danvez predeg kotibus !

Get ar c'hudennadur meneget e c'hellehe ar gandidated diazeziñ o studiadennoù, siwazh, meur a wezh o deus risklet trema kaozeadennoù disteroc'h-dister. Neoazh, dre o menegoù sevenadurel ha lennegel e c'hellehent degas displegadennoù n'aont ket da hesk birviken !

Diàr ar re-se e oa dav sevel ar framm, ur stern savet da ziskouez o ampartizoù a-zivout an dachenn lennegel ha sevenadurel.

Seizh den a zo bet gwelet é tremen an arnodenn. Meur a unan en deus gallet diskouez deomp pegen doazh e oa. Siwazh nikun n'eo ket disi hag amañ edan hon eus renablet ar pep

pouezusañ ag ar sioù klevet. An hani pennañ, sur a-walc'h e vehe an diover a skiant lennegel ha sevenadurel Breizh.

## **LES COMPETENCES LINGUISTIQUES DES CANDIDATS :**

Les candidats ont montré un bon niveau dans l'ensemble avec souvent un lien manifeste avec le breton parlé. Quelques lacunes parfois laissaient à penser que les candidats manquaient d'imprégnation et de maturité.

Des erreurs syntaxiques et grammaticales ont été relevées de manière parcimonieuse comme l'utilisation du substantif après « ma » au lieu du verbe. L'emploi inapproprié de « hogen » a été également remarqué. Les prépositions suivant les verbes sont aussi à maîtriser à l'instar de *"sellout ouzh" ar miroer* et non « war ». Le jury incite les candidats à porter attention aux différentes marques du pluriel comme dans celui de « gwezenn » qui se fait en « gwez » et non en « gwezennoù » ou celui de « sant » qui se fait en « sent ». Les candidats ne doivent pas non plus oublier que le pluriel des noms masculins de personnes entraîne une lénition après l'article : « an tud » est une erreur qu'on ne devrait pas trouver à ce niveau du concours. Il convient également de connaître le genre des mots car il entraîne des mutations différentes après l'article. Au lieu des fautifs « ar keloù », « ar kizeller », « ar kontadenn » et « ar morganez », le jury aurait dû entendre « ar c'heloù », « ar c'hizeller », « ar gontadenn » et « ar vorganez ». Le genre des mots a également une influence sur le numéral qui le précède comme dans les exemples suivants qui ont entraînés des erreurs : « bronn » est féminin et implique donc « teir bronn » tandis que « bloavezh » est masculin et donne donc « tri bloavezh ». Pour clore le propos sur les mutations, il est important que les candidats connaissent les pronoms personnels et les particules verbales et les mutations qu'ils entraînent : « e dad / he zad », « a dremen » et non « a tremen ». Le jury subodore que certaines erreurs de mutations relèvent probablement plus d'un état d'anxiété des candidats que de réelles lacunes.

## **AISANCE ET FLUIDITE :**

Si le débit manquait parfois de fluidité chez certains candidats, avec des temps morts trop récurrents, le jury a pu noter la capacité de certains candidats à faire preuve d'une grande éloquence. Attention cependant à ne pas confondre éloquence et digression. Des remarques trop détachées du corpus ou du thème du dossier ne servent pas l'argumentation. « Étaler » des connaissances, même si elles sont larges et solides, peut conduire les candidats à dévier du sujet et apporter une certaine confusion là où un discours plus ciblé deviendrait plus limpide.

Par ailleurs, il est conseillé aux candidats de ne pas faire preuve de trop de désinvolture en se balançant sur sa chaise, ou en croisant les derrière la tête entre autres exemples. On attend des candidats un certain formalisme. Apartés, rires trop fréquents, posture inappropriée, interjections familières n'ont pas leur place dans ce concours.

On invitera également les candidats à éviter les jugements à l'emporte-pièce : « An ar-zourien zo tud hag ac'h en em gavont ! », « Bro al livaj n'eo ket Breizh » ou les réponses de type "C'est assez évident" qui montrent surtout la stratégie d'évitement du candidat. L'épreuve est un échange avec le jury, les candidats doivent donc être prêts à cet échange en répondant aux questions et en se les appropriant pour aller plus loin dans leur réflexion.

Une maîtrise des niveaux de langue en breton et français est requise et les candidats éviteront donc des expressions du type : « un truc super drôle », « vachement » qui relèvent du style familier.

Des demandes de précisions de termes de vocabulaire ou de définitions littéraires (anthropomorphisme, amour courtois...) se sont perdues parfois dans la méconnaissance du sujet, si ce n'est dans l'ignorance pure et simple. Il est conseillé aux candidats de maîtriser les références qu'ils mobilisent.

Les candidats éviteront également les remarques personnelles (« Moi, j'aime bien la littérature fantastique » par exemple) : de telles remarques personnelles non justifiées ne servent pas le propos. La présentation des candidats au concours demande un minimum de préparation, de sérieux et de forme, le but étant de mettre en valeur les connaissances abordées sans interférences inadéquates.

## **CONTENU ET CULTURE GENERALE :**

- **La présentation des documents :** Il est essentiel de donner les références des documents avant d'en aborder l'explication. Ceci a généralement été bien fait mais le jury a parfois noté quelques imprécisions.

La plupart des candidats ont su répondre aux questions liées aux formules narratives contenues dans les documents. L'emploi récurrent de la forme « eme » a bien été identifié.

Les dossiers faisant référence à des éléments essentiels de la culture bretonne comme les lavandières de nuit, « ar c'hannerezed-noz ». Or, certains candidats ne les connaissaient pas. D'autres, a contrario, ont su lier le mythe de la lavandière de nuit bretonne avec le mythe irlandais de la banshee. Le jury invite donc les futurs candidats à s'imprégner au maximum des éléments culturels de la Bretagne lors de la préparation de ce concours. La différence entre légende (mojenn) et conte (kontadenn) a été généralement bien comprise et nuancée ; les références littéraires ont été plutôt riches et la compréhension des œuvres étudiées a été aussi bien abordée.

- **Lien entre les documents :** certains candidats ont délaissé des documents, ou n'ont pas assez développé le lien qu'ils pouvaient avoir avec l'ensemble, ou leur rôle d'intrus. Cette étape est importante dans cette épreuve du concours. Il convient de ne pas l'oublier.

## **L'ENTRETIEN EN FRANÇAIS :**

Des références littéraires ont été apportées par les candidats ainsi que des références cinématographiques pertinentes. Certains candidats ont pu montrer leur connaissance de la littérature bretonne. Les œuvres *Intron Varia Garmez* et *Sizhun ar Breur Arthuro* de Youenn Drezen ont été mentionnées plusieurs fois de manière judicieuse, tout comme *Ar Gariadez Vaen* de Yann-Fulup Dupuy. À cela, on peut ajouter les mentions relatives aux *Buhez ar Sent* qui étaient tout à fait appropriées.

Le document audiovisuel concernant la légende arthurienne a souvent été relié à la littérature outre-Manche galloise ou irlandaise. Des liens ont été établis avec les *Mabinogion* ou le *Livre Noir de Carmarthen*. L'œuvre théâtrale de Goulc'han Kervella a été abordée, mais celle-ci n'est nullement due à un collectage contrairement à ce que le jury a pu entendre.

Comme pour la partie en breton, le jury a déploré les jugements hâtifs du type « *Frankenstein* n'est pas une œuvre ». Ce type de remarque montre surtout l'ignorance des candidats qui ne savaient pas que *Frankenstein* a été écrit par Mary Shelley en 1818 et repris, depuis, sous diverses formes, notamment cinématographiques.

Dans la thématique du modèle féminin, certains candidats ont su lier certains des documents à des thèmes sociétaux actuels et ont su répondre à la problématique du dossier.

D'autres se sont appuyés sur cette problématique pour ouvrir de nouvelles fenêtres de réflexion comme « le reflet du réel ou la transcription de l'imaginaire ».

Dans la thématique de l'artiste et de sa création, si la différence entre artisan et artiste était intéressante, il convenait de la comprendre et de prendre en compte l'exemple de Roland Dore mentionné dans le dossier. Roland Doré était un sculpteur des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, comme une note le précisait dans le dossier, dont l'œuvre la plus connue est sans doute le calvaire de Saint-Thégonnec dans le Finistère. C'est d'ailleurs sur ce chantier que travaille la narratrice dans l'extrait figurant au dossier. Les considérations sur le fait que l'art principal de la Bretagne n'était pas la peinture, sans être faux, aurait mérité d'être nuancées car les statues des calvaires bretons étaient pourtant pleines de couleurs lors de leur création.

D'autres références issues du monde entier ont été apportées par certains candidats (de culture hellénique, nipponne...), démontrant ainsi une ouverture d'esprit nécessaire à tout futur enseignant.

# ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Rapport établi par Charlotte CIUBUCCIU

## ORGANISATION

Pour rappel, il s'agit d'une épreuve en français, d'une durée totale de 35 minutes, décomposée en deux temps. Son objectif est d'évaluer les candidats sur leur capacité à exercer le métier d'enseignant en lien avec les valeurs de la République et les exigences du service public de l'éducation, de valoriser les expériences et connaissances des candidats, en termes de maîtrise de leur discipline et de déontologie professionnelle, de valoriser leur projection pragmatique dans le métier et de valoriser une autoréflexion.

La première partie de l'épreuve consiste en une présentation personnelle du candidat, d'une durée de 5 minutes, suivie d'un entretien de 10 minutes avec le jury.

La deuxième partie est constituée d'une question et d'une mise en situation professionnelle de 8 à 9 minutes chacune l'une ou l'autre devant aborder les valeurs de la République.

## ANALYSE ET CONSEILS CONCERNANT LA PARTIE PRESENTATION PERSONNELLE DU CANDIDAT

Lors de cette première partie de l'épreuve, les membres du jury évaluent la capacité des candidats à structurer leur présentation, mettre en perspective leur parcours pour valoriser les expériences qui ont fondé leur motivation et leur aspiration à devenir professeur.

Le jury attend ici une présentation concise, construite et bien évidemment préparée, qui fait émerger la cohérence du parcours des candidats avec le métier d'enseignant, et témoigne de la solidité de leurs motivations.

Le jury souhaite souligner que l'exercice de présentation peut être préparé en amont et attend donc une parfaite maîtrise du temps de présentation et de la structuration de la présentation. Il est difficilement concevable qu'un candidat ne présente pas un parcours clair et une motivation solide dans la mesure où l'exercice est connu.

Dans l'ensemble, l'exercice a été bien maîtrisé et le niveau global des candidats s'est révélé satisfaisant, voire très bon. Le jury a rencontré plusieurs candidats de grande qualité, dont les prestations ont donné lieu à de très bonnes notes. Toutefois, un candidat s'est présenté sans préparation préalable manifeste de sa présentation ni réflexion suffisamment aboutie sur ses motivations.

Cette séquence permet également au jury d'évaluer la posture professionnelle et les compétences communicationnelles du candidat.

## ANALYSE ET CONSEILS CONCERNANT LES MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Ces questions et mises en situation permettent d'apprécier l'aptitude des candidats à s'approprier les valeurs de la République, les exigences du service public, à les faire connaître et partager et font appel à leur capacité de jugement et leur aptitude à mobiliser leur expérience pour proposer une résolution de situation-problème dans un environnement donné.

Cette épreuve ne comporte pas de temps de préparation. Le jury laisse néanmoins aux candidats quelques minutes afin qu'ils mobilisent leur réflexion entre l'énoncé de chaque sujet et le début de leur exposé. Il est attendu que les candidats identifient rapidement les principes ou valeurs mis en jeu dans la situation exposée, procèdent à une analyse de la situation et proposent des pistes de réponses ou résolution pragmatiques et cohérentes. Il est donc recommandé aux candidats de prendre le temps de s'approprier l'énoncé de la mise en situation et de prendre un temps de réflexion. Il est également possible de demander au jury de répéter l'énoncé au besoin.

Cette seconde partie permet d'évaluer la capacité des candidats à se projeter dans des situations concrètes du métier, à mobiliser les leviers disponibles au sein de l'établissement, et à faire preuve de discernement dans un cadre éthique et réglementaire.

Sont ainsi évaluées, outre l'appropriation des valeurs de la République par les candidats, leur capacité de jugement face à une situation délicate, leur capacité à restituer une problématique par rapport aux grands enjeux du système éducatif, à la mettre en perspective avec les textes officiels, leur faculté à identifier les ressources internes et externes à l'établissement scolaire et la chaîne de décision le cas échéant. Ils doivent pouvoir identifier les outils à leur disposition.

Cette deuxième partie d'épreuve suppose que les candidats puissent démontrer leur réactivité et leur aptitude à analyser rapidement une situation nouvelle face au jury. Ils doivent néanmoins rester prudents dans leurs propositions et être capables d'avouer leurs limites dans la prise en charge d'une situation.

Les candidats doivent veiller à répondre avec assurance, clarté et cohérence. Dans le cadre des mises en situation professionnelle, lorsqu'un candidat ne maîtrise pas pleinement une situation ou ne connaît pas précisément la conduite à tenir, il est préférable qu'il identifie ses limites et indique qu'il sollicitera l'avis ou l'accompagnement du chef d'établissement, de collègues expérimentés ou des personnels compétents. Cette démarche témoigne d'une posture professionnelle responsable et d'une bonne compréhension du fonctionnement collectif d'un établissement. Elle est préférable à une réponse floue, hésitante ou insuffisamment étayée.

Le jury valorise ainsi les candidats capables de faire preuve à la fois d'assurance, de discernement et d'humilité professionnelle, en sachant mobiliser les ressources et les interlocuteurs appropriés lorsque la situation l'exige.

Le jury invite également les candidats à éviter toute forme de « militantisme ». Il ne s'agit pas de chercher à convaincre le jury du bien-fondé d'une opinion ou d'une idée personnelle, mais de démontrer sa compréhension du rôle et des responsabilités d'un enseignant, notamment au regard des principes de neutralité, des valeurs de la République et des exigences du service public de l'éducation.

Le jury rappelle que la posture professionnelle, la clarté de l'expression et la rigueur de l'argumentation sont également des critères d'évaluation tout au long de l'épreuve.